



Département : AISNE.
Arrondissement : SOISSONS.
Canton : Villers-Cotterêts.

MAIRIE De VIVIERES

4, rue de l'Escadron de Gironde

02600 VIVIERES

Tel Fax : 03 23 72 71 04

vivieres2@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
20 NOVEMBRE 2014**

Etaient présents : Mmes Nancy LEJEUNE, Margaux FOIX, Christelle MELIN, Mrs Christophe STANLEY, Sébastien DAUM, Francis HONORE, Marc-Antoine PHILIPPE, André POMMIER.

Représenté : Christophe CREPIN par Christophe STANLEY,

Absent excusé : Frédéric RAISIN,

Absent : Rémi VANLERBERGHE.

Secrétaire de séance : Margaux FOIX

1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 16 SEPTEMBRE 2014 :

Après lecture faite par Monsieur Christophe STANLEY, le compte-rendu du Conseil municipal du 20 juin 2014 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représenté.

2 - AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté accepte les ajouts à l'ordre du jour suivants :

- Choix d'un prestataire pour le contrôle électrique des bâtiments communaux.
- Mise à disposition d'un local de rangement au 1^{er} étage de la mairie pour le Foyer Rural.
- Action sociale employés communaux

3 - INDEMNITE TRESORIERE :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame Bardoulat, trésorière municipale, du 08/10/2014 relatif à «l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor public chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante».

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, après en avoir délibéré, décide d'accorder cette indemnité suivant le détail figurant au courrier et conforme aux dispositions l'arrêté ministériel en vigueur.

4 - FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE - FDS :

Lecture faite par Monsieur le Maire du courrier du Président du Conseil Général de l'Aisne - Monsieur Yves DAUDIGNY relatif à la Prorogation d'adhésion 2015-2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, après en avoir délibéré, décide la prorogation de l'adhésion de la commune de Vivières au FDS jusqu'au 31 décembre 2016.

5 - DEMANDE DE TRAVAUX DE LA COMPAGNIE D'ARC :

La compagnie d'Arc a exposé par courrier une demande de travaux du jeu d'Arc portant sur la clôture et la reconstruction de la cabane «du fond» et sollicite la commune pour un accompagnement.

Il est entendu que :

- Le terrain dédié au jeu d'arc appartient à la commune et est mis à la disposition de la Compagnie Sainte Clotilde qui en assure la garde et l'entretien.
- La demande de la Compagnie d'Arc ne correspond pas à une reconstruction à l'identique de l'existant (matériaux en bois actuellement, projet parpaings) + construction d'un mur de soutènement.
- Le terrain concerné est à proximité immédiate du château inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

Les membres du conseil soulignent l'importance de la compagnie d'arc pour la commune de Vivières et conviennent de répondre favorablement à cette demande d'accompagnement.

Le conseil municipal demande à la Compagnie d'Arc de rédiger une «déclaration préalable» à tous travaux et de travailler conjointement à la recherche de subventions éventuelles.

6 - CONTRAT UNIQUE D'INSERTION :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal que le contrat actuel de Daniel BRAUX arrivera à son terme le 20 janvier. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté décide le renouvellement du contrat pour une durée de six mois à compter du 20 janvier 2015 pour une durée hebdomadaire de 24 heures.

7 - CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE CONTROLE ELECTRIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX :

La conformité des installations électriques doit être effectuée (au minimum tous les 2 ans) par un bureau de contrôle suivant les prescriptions du code du travail.

La commune de Vivières décide de faire réaliser ces contrôles.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts Christophe STANLEY Maire de la commune ne prend part ni aux débats ni au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté moins une abstention, après en avoir délibéré, retient l'offre de la société APAVE pour un montant de 480 euro.

Une demande sera faite au prestataire pour le contrôle du logement de l'agent communal.

8 - TRANSFERT DE CREDITS

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, donne son accord au maire pour procéder aux transferts ci-dessous :

Comptes	Libellés	Décisions modificatives
60623D	Alimentation	+ 1 000,00
60631D	Fournitures d'entretien	+ 4 500,00
6033D	Fournitures de voirie	+ 500,00
611D	Contrat de prestation de service	+ 108,00
61521D	Entretien terrains	+ 550,00
61522D	Entretien bâtiments	+ 1 350,00
61523D	Entretien voies et réseaux	+ 200,00
61551D	Matériel roulant	+ 50,00
6232D	Fêtes et cérémonies	+ 550,00
6261D	Frais d'affranchissement	+ 240,00
6654D	Contributions aux organismes de regroupement	+ 2 500,00
79325D	Fonds de péréquation intercommunal	+ 488,00
	Total	+ 12 036,00
60612D	Energie électricité	- 2 500,00
6064D	Fournitures administratives	- 2 150,00
61558D	Autre biens mobiliers	- 100,00
6182D	Documentation générale et technique	- 100,00
6231D	Annonces et insertions	- 900,00

6237D	Publications	- 400,00
63512D	Taxe foncière	- 548,00
673D	Titres annulés	- 638,00
023D	Virement à la section d'investissement	- 4 700,00
	Total	- 9 536,00
2111D	Terrains	- 155,00
21312D	Bâtiments scolaires	- 3 150,00
2151D	Réseaux de voirie	- 1 700,00
21568D	Autres matériel et outillage d'incendie	- 4 675,00
	Total	- 9 680,00
21318D	Autres bâtiments publics	+ 4 675,00
2031D	Frais d'études	+ 155,00
165D	Dépôts et cautionnement	+ 150,00
021R	Virement de la section de fonctionnement	4 700,00
	Total	+ 9 680,00

A cette occasion, il a été convenu qu'une régie serait créée afin de regrouper et d'amortir les différents achats et travaux réalisés par le personnel communal.

9 - PROJET TRACTEUR :

Francis HONORE présente son étude comparative Technico-économique. La proposition de la société VIMO retient notre attention. Une demande de devis en bonne et due forme sera faite.

Les demandes de subvention (DETR et « plan déneigement ») seront faites avant passage de commande.

D'un point de vue réglementaire, le conducteur d'un engin dit de chantier de puissance inférieure ou égale à 50 cv doit être détenteur d'un CACES.

10 - ETUDE AU RAPPROCHEMENT DES RPI «Vivières-Puiseux en Retz, Soucy» et «Taillefontaine, Retheuil» :

Christophe STANLEY fait l'historique de la demande des communes de Taillefontaine et Retheuil ainsi que le résumé des différentes réunions.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, après en avoir délibéré, décide de conserver l'organisation actuelle des écoles au sein du regroupement des villages de Vivières, Puiseux en Retz et Soucy et décide de décliner la demande des communes de Taillefontaine et Retheuil, qui avait fait la demande de s'associer à notre RPI en juillet dernier.

11 - ORGANISATION DU TRAVAIL - HORAIRES DES EMPLOYES COMMUNAUX :

Marc Antoine PHILIPPE fait état de l'organisation actuelle des employés municipaux aux travaux et entretien. Il est rappelé que cette organisation basée sur une flexibilité annuelle du temps de travail, s'appuie sur une convention signée en 2001.

La présentation et décision relative à Madame Le Tellier sont reportées au conseil de décembre 2014.

12 - DEMANDE DU FOYER RURAL

Mise à disposition d'un local de rangement au 1^{er} étage de la mairie pour le Foyer Rural.

La demande du foyer rural de disposer d'un local permettant le stockage (des appareils électriques, denrées,...) dans de meilleures conditions est présentée par Monsieur le maire, dans cette configuration un local actuellement occupé dans la cour de l'école serait restitué à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, après en avoir délibéré, décide d'accéder favorablement à cette demande.

Monsieur le Maire prendra contact avec Madame Parent, Présidente du Foyer Rural.

13 - INDEMNITES D'EXERCICE DES MISSIONS :

Reporté au prochain conseil.

14- ACTION SOCIALE :

Attribution d'un bon d'achat chez Villerdis de 155 euro par agent municipal.

15 - QUESTIONS DIVERSES :

- Avenant contrat de vente du 15 rue du Château : un rappel sera fait à l'habitant pour qu'il régularise avec le notaire le plus rapidement possible.
- Suite étude Eaux de Ruissellement : mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Achat du terrain de Francis Hermand. Relancer Francis Hermand et Maître Bempel.
- Signalisation horizontale et vitesse dans le village : travail sur le passage du village en zone 30 et pose de ralentisseurs.
- Voitures ventouses.
- Buts de football, la commune souhaite récupérer en semaine les buts pour les mettre à disposition de l'école.
- Demande de Monsieur Zire pour l'aide aux études d'un enfant.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Christophe STANLEY.